

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement de LENS



COMMUNE  
DE GREYAY



2026-031

La Maire de la ville de Grenay,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants ;

**Vu** la demande d'arrêté de police de la circulation formulée par la société SED travaux publics en date 20 mars 2026 ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des riverains ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : En raison des travaux effectués par la société SED travaux publics dans le cadre d'une ouverture en trottoir pour la réparation d'une conduite Télécom cassée, le stationnement sera interdit au droit des travaux devant le 1, boulevard de la plaine. Ces dispositions seront applicables pendant la durée du chantier à partir du 6 avril 2026 pour une durée de 30 jours calendaires.

**Article 2** : Une signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par la société chargée des travaux.

**Article 3** : La société SED travaux publics devra prendre toutes les dispositions nécessaires en matière de sécurité, d'accessibilité et de signalisation, conformément aux réglementations en vigueur.

**Article 4** : Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Grenay et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GREYAY  
Le 21 mars 2026

La Maire,  
Christelle BUISSETTE